



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2008/11/12

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB annonce les taux de cotisation pour 2009

Saint John, NB : Travail sécuritaire NB a annoncé aujourd'hui une légère diminution du taux de cotisation moyen, soit la quatrième en quatre ans. La réduction du nombre d'accidents et des coûts d'accidents ont justifié une diminution de 0,02 \$ du taux de cotisation moyen, qui passera de 2,05 \$ par tranche de 100 \$ des salaires en 2008 à 2,03 \$ en 2009. De plus, le taux de cotisation minimal passera de 0,40 \$ à 0,35 \$ par tranche de 100 \$ des salaires. Les taux entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Grâce à la réduction du taux de cotisation moyen, la cotisation d'environ 7 300 employeurs diminuera ou demeurera stable en 2009. Le taux moyen est le plus bas au Canada atlantique.

« Voilà une bonne nouvelle pour tous les Néo-Brunswickois. Les employeurs cotisés paieront une cotisation moins élevée, réduisant ainsi leurs coûts d'exploitation. Mais avant tout, la sécurité au travail continuera de s'améliorer étant donné que les coûts d'accidents constituent le facteur prépondérant dans l'établissement des taux », explique la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.